

Société | LGV et les nuisances sonores: Lisea explique sa méthode



Dans un communiqué dont la tonalité se veut rassurante et marquée d'une certaine volonté de transparence après les réactions qui sont montées en gamme au sein de plusieurs municipalités - Marsas et Laruscade notamment en Gironde - le concessionnaire de la LGV Sud Europe Atlantique indique " avoir été à la rencontre de 30 communes en 15 jours" et ajoute: "le travail d'écoute, de collecte et de concertation se poursuit. Une dizaine de réunions est programmée d'ici septembre."

LISEA précise "qu'il porte une attention particulière aux nuisances sonores générées par la nouvelle infrastructure ferroviaire mise en service le 2 juillet dernier. Dans ce contexte, un courrier a été envoyé le 19 juin aux maires concernés, pour les informer de l'initiative d'instruire une première campagne de mesures acoustiques, à partir de septembre. Objectif : valider en situation réelle de trafic les mesures théoriques préalables relatives à la mise en place de protections acoustiques (merlons, murs anti-bruit).

80 réclamations

A ce jour, le concessionnaire a reçu "80 réclamations de riverains, a rencontré 30 communes lors de 6 réunions de travail et une dizaine de réunions de travail sont programmées d'ici septembre. Ces échanges ont déjà permis d'affiner le travail qui sera réalisé par le CEREMA, l'organisme en charge de réaliser les mesures sur le terrain, puisque 145 points de mesure sont déjà identifiés et validés. Les prochaines réunions permettront de compléter ce travail de proximité la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, élus, associations de riverains, services de l'Etat, assure la bonne marche de cette campagne de mesures acoustiques. "

Et Lisea par le biais de questions-réponses rappelle la réglementation en cours et les dispositions qu'il compte prendre pour les études acoustiques futures.

En matière de protection acoustique, qui fait quoi ? Qu'est ce qui a été mis en place ?

"Le sujet acoustique a été initié en 2001 durant la phase de conception avec SNCF Réseau et les collectivités des

territoires traversés par l'infrastructure. Lorsque LISEA a obtenu le contrat de concession en 2011, un travail d'approfondissement a été engagé pour répondre au mieux aux besoins des riverains et des élus. Ce travail a abouti à la mise en place de différents moyens de protections en prévision d'un trafic théorique en 2036 : ce sont concrètement des déblais, des merlons et une centaine de kilomètres de murs anti-bruit."

Quelle est la réglementation en matière de protection acoustique sur une ligne à grande vitesse ?

"Les différentes protections ont été réalisées dans un souci permanent de respect de la réglementation relative au bruit des infrastructures, datant de 8 novembre 1999. La réglementation impose une limite de 60 décibels de jour en moyenne (la moyenne est calculée de 6h à 22h) et de 55 décibels en nocturne (22h – 6h)."

En quoi consiste la campagne d'impact acoustique qui sera lancée en septembre 2017 ?

"Cela fait partie des engagements de LISEA et les maires ont reçu un courrier le 19 juin avant la mise en service de la ligne pour leur expliquer la méthodologie. Cette campagne de mesure consiste à vérifier la conformité acoustique de la ligne en condition réelle de trafic, avec notamment les nouvelles grilles de circulation qui seront mises en place en septembre. Cette campagne se fera jusqu'au printemps 2018. Des relevés de terrains vont être effectués sur l'ensemble de la ligne par le CEREMA, un organisme indépendant."

Comment LISEA va procéder ?

"Avant la mise en service de la ligne, LISEA a informé les maires du lancement de cette campagne. Des rencontres sont lancées depuis mi-juillet avec les maires, à leur demande, et ce, durant tout l'été. L'objectif ? Définir au mieux les points où seront placés les micros pour les mesures."

Comment fonctionne cette campagne de mesure ? Quand seront connus les résultats ?

"C'est le CERAMA de Blois et Bordeaux qui prend directement contact avec les riverains concernés par l'étude. L'organisme installera le micro à proximité de l'habitation, à environ 1,5 mètre de la façade, pour enregistrer et mesurer le bruit pendant 24h. Ensuite, le traitement des données prend environ 5 semaines. Les résultats seront communiqués au fur et à mesure de l'avancement des contrôles et selon les modalités choisies par les communes."

Que se passera-t'il en cas de dépassement de la réglementation ?

"Si des écarts sont constatés et que les seuils réglementaires à certains niveaux ne sont pas respectés, LISEA mettra en place des mesures complémentaires. LISEA s'est engagée, dans le respect des seuils réglementaires quel que soit le trafic constaté, tout au long des 44 prochaines années. D'autres campagnes de mesures seront ainsi réalisées durant toute la durée de la concession."

La Rédaction

Crédit Photo : Aqvi.fr

Publié sur aqvi.fr le 07/08/2017

[Url de cet article](#)